



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP section génie industriel, option matériaux souples, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. Régis RIGAUD
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Philippe RADIGOIS
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de NANTES

Secrétaire général

M. Vincent GUITTON
Professeur agrégé

Académie de NANTES

Membres du jury

Mme Sandrine DEULCEUX
EC. R Professeure de lycée professionnel

Académie de PARIS

Mme Catherine EL AYOUBI EL IDRISI
Professeure de lycée professionnel

Académie de CRETEIL

Mme Cathy GOULLENCOURT
Professeure certifiée

Académie de CRETEIL

Mme Véronique GRAVELEAU
Professeure certifiée

M. Tahar HACEN
Professeur de lycée professionnel

Mme Nathalie JAMINAIS
Professeure certifiée

Mme Sabine LANTZ GAUDICHON
Professeure de lycée professionnel

Académie de NANTES

Académie d' AIX-MARSEILLE

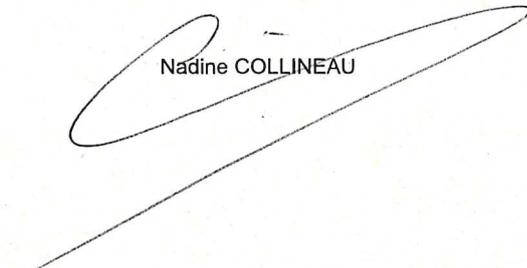
Académie de NANTES

Académie de GRENOBLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 08 décembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU